

Lisez-moi V3.02.001 – Mai 2024



V.3.02.001 / 16 mai 2024

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.02.001 d'Impact emploi association.

Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Paramétrage](#)
- [Déclaration sociale nominative](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#). Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [site des tiers de confiance](#), remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*



INFORMATIONS IMPORTANTES

► Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** (*fenêtre de messagerie, document PDF...*) **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation

apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



Installation multiposte : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet](#).

► **Rattachement de bulletin**

RAPPEL : Le rattachement des bulletins à la DSN suivante (bouton 'statuer') est réservé :

- aux bulletins de régularisation

- au nouveau bulletin lorsque l'employeur vous prévient d'une embauche tardive après l'échéance du dépôt DSN.

Dans tous les autres cas, vous devez **IMPERATIVEMENT déposer une DSN pour chaque employeur**, même si la date est dépassée.



PARAMETRAGE

► **CCN Eclat (IDCC 1518)**

Le taux de cotisation Frais de santé – socle de base a été mis à jour (valeur 0.97 %) au 1er mai 2024.

► DFS frais professionnel

Les pourcentages d'abattement ont été mis à jour pour :

- les intermittents et techniciens du spectacle

Une nouvelle ligne a été ajoutée pour les techniciens cadre :

Caractéristiques du contrat	Temps
- Début Contrat : 01/06/2024	- Unité de mesure :
- Type contrat : sans exo	- Quotité de travail l'entreprise :
Bases artiste du spectacle au réel	- Quotité de travail du contrat :
	- Mod. exercice :
- Nature contrat :	

EMPLOI

- Musicien
- Artiste Lyrique
- Torero Employeur en France
- Artiste de Cirque
- Sans abattement (cas général)
- Torero Employeur Hors de France
- Abattement frais pro 19%**
- Abattement frais pro 23%**

Annuler Valider

- Risque AT : - Taux : 0.00 :

- Vol à voile

L'abattement se calcule désormais au taux de 28% sur le BP.

Il apparaît dans la gestion du contrat avec le libellé « abattement frais pro ».





DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE

► DSN – FCAP – CCN 1285

La déclaration FCAP en DSN est développée.



RAPPELS

► Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site [Impact emploi](#).



Inscription

► Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2024**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2024.1.0.12** :



Attention ! Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

► **Rappel** : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, l'**unique adresse est** : impact-emploi-association@urssaf.fr.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !



Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boîte de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse moe-impact@acoss.fr est parfois redirigé vers les SPAMS.



FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Modifier les informations administratives du salarié](#)
- [Montant net social](#)
- [Changement de SIRET](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) !

N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS

 